

6 février 2006

Réouverture de l'offre publique d'achat visant les actions de la société

FLOREANE MEDICAL IMPLANTS

(Eurolist)

- 1 - Ce jour à 15 heures 15, BNP Paribas, agissant pour le compte de la société Tyco Healthcare Trévoux, a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers la décision de la société Tyco Healthcare Trévoux de réouvrir son offre publique d'achat visant les actions FLOREANE MEDICAL IMPLANTS, en application des dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

A l'issue de l'offre publique d'achat visant les actions FLOREANE MEDICAL IMPLANTS ouverte du 16 décembre 2005 au 20 janvier 2006 inclus, Tyco Healthcare Trévoux détient, directement et indirectement, 3 442 557 actions FLOREANE MEDICAL IMPLANTS représentant 4 668 430 droits de vote, soit 89,45% du capital et 93,50% des droits de vote de la société¹ (cf. Décision & Information n°206C0219 du 2 février 2006).

Tyco Healthcare Trévoux s'engage irrévocablement à acquérir les actions FLOREANE MEDICAL IMPLANTS qu'elle ne détient pas, soit 324 728 actions², au prix de 30 € par action.

- 2 - En application de l'article 232-4 du règlement général, l'offre publique d'achat sera réouverte le 8 février 2006 et sa date de clôture interviendra le 1^{er} mars 2006.

Euronext Paris SA publiera le calendrier détaillé de la réouverture de l'offre et de sa mise en œuvre.

- 3 - Il est rappelé que les dispositions réglementaires relatives aux interventions sur les titres concernés par l'offre pendant la période d'offre sont applicables (articles 231-8, 232-20 et 232-21 à 232-24 du règlement général).

¹ Sur la base d'un capital composé de 3 848 538 actions représentant 4 993 158 droits de vote.

² Non comprises 81 253 actions autodétenues par FLOREANE MEDICAL IMPLANTS, représentant 2,11% du capital, qui ne seront pas apportées à l'offre.